

La revalorisation salariale : quelle discrimination gouvernementale !

Ce lundi 12/9, Monsieur NDIAYE annonce à la presse que les professeurs débutants pourront bien démarrer leur carrière à 2000 € nets par mois à partir de septembre 2023. Et d'ajouter que les professeurs en milieu de carrière (qui ont une dizaine d'années d'ancienneté) pourront également prétendre à une revalorisation de leur salaire.

Si le SYNEP CFE-CGC se réjouit que les jeunes professeurs soient un peu moins dans la misère en début de carrière, il s'insurge en ce qui concerne les autres professeurs.

Pourquoi après 10 ans de carrière n'y aurait-il aucune revalorisation? Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse prend-il pleinement la mesure de ce qu'il avance? Certes dans le contexte actuel l'enseignant peut être à bout de souffle, mais 20 ans d'ancienneté n'est pas l'heure de sa retraite !



Nadia DALY

A l'approche des élections professionnelles, le SYNEP CFE-CGC enjoint les adhérents, les sympathisants et les collègues à manifester leur désapprobation quant à cette annonce qui laisse des milliers d'enseignants sur le carreau et qui se veut profondément discriminatoire ! **La revalorisation pour TOUS sera un combat prioritaire mené par le SYNEP CFE-CGC !**

Si comme nous, vous estimez que cette annonce rocambolesque dénigre encore plus notre métier, rejoignez-nous afin de défendre dignement notre position ! Accepter cette proposition du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, c'est abdiquer ; Au SYNEP CFE-CGC, nous n'abdiquerons pas !

* *

La liberté syndicale d'affichage

Le SYNEP CFE-CGC a été interpellé par une déléguée syndicale au sujet de l'affichage au sein de son établissement. En effet, son chef d'établissement s'y montre réticent en prétextant une raison écologique.

Nous rappelons 2 articles du code du travail :

Article L2142-3 : « L'affichage des communications syndicales s'effectue librement sur des panneaux réservés à cet usage, distincts de ceux affectés aux communications des délégués du personnel et du comité d'entreprise ».

Et article L2142-6) : « Un accord d'entreprise peut définir les conditions et les modalités de diffusion des informations syndicales au moyen des outils numériques disponibles dans l'entreprise. [...] »

Le SYNEP CFE-CGC estime que cette notion d'écologie évoquée par le chef d'établissement est fallacieuse et s'apparente à une entrave syndicale.



Ne vous laissez pas faire ! Soit comme notre déléguée, vous négociez un accord d'entreprise avec une contrepartie comme l'autorisation d'une réunion bimensuelle voire hebdomadaire afin de permettre un temps d'échanges « physiques » dans une salle prévue à cet effet, soit vous continuez à utiliser pleinement votre panneau d'affichage pour diffuser, à la vue de tous, la lettre d'info SYNEP CFE-CGC !!

Pour information, l'envoi d'une douzaine de mails par jour pendant un an pollue autant que parcourir 100 km en voiture.

Sylvie TUROWSKI

* *

Billet d'humeur d'Evelyne du 11 septembre 2022

De l'antisyndicalisme à l'état pur facile à faire avaler !

https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#kgdsgxzcli

1/2

Calendrier des épreuves de spécialités, contrôle continu, remontée des notes du bac 2022

Lors de l'audience du 30 août accordée par le ministère de l'Éducation nationale à la Conférence des Associations de Professeurs Spécialistes, ces 3 thèmes furent principalement abordés.

Le SYNEP CFE-CGC vous fait une synthèse des réponses des représentants du ministère :

- Concernant l'absurdité pédagogique du calendrier de la classe de terminale avec des épreuves de spécialités qui arrivent bien trop tôt dans l'année, générant trop d'angoisse pour tout le monde, et la demande que les épreuves de spécialité aient lieu au mois de juin à l'issue du cycle terminal, avec un sujet national des épreuves de spécialités dans un souci d'équité ainsi qu'une passation le même jour : **le ministère ne souhaite pas revenir sur le calendrier des épreuves et invite les professeurs à ne pas sombrer dans le « déclinisme » et à faire preuve d'optimisme !**
- Concernant les effets délétères du contrôle continu qui dégradent la relation pédagogique et sur la position du ministère qui insidieusement soumet les professeurs à des pressions fortes pour que les notes soient orientées à la hausse : **le ministère explique que « L'introduction d'une part de contrôle continu dans le Baccalauréat était une façon de normaliser l'examen. La France faisait figure d'exception : nous étions le seul pays au monde dans lequel le Baccalauréat était évalué à partir d'épreuves terminales. ... »**
- Concernant les notes modifiées et remontées (jusqu'à 3 points parfois) sur Santorin sans en avoir avisé les enseignants : **Le Directeur du cabinet, assure que « aucune consigne n'a été donnée en ce sens et qu'une enquête a été diligentement menée afin d'établir qui avait pu prendre l'initiative de cette « harmonisation » statistique », dont il en minimise par ailleurs l'ampleur.**

Depuis la mise en place de la réforme, et tout au cours de l'année le SYNEP CFE-CGC n'a eu de cesse d'attirer l'attention des enseignants sur ces graves problèmes qui ne font qu'accroître la dévalorisation du bac et de l'enseignement français. Concernant le dernier point relatif à la remontée des notes, à la suite des réponses à notre questionnaire, nous avons pu constater que les cas étaient loin d'être isolés.

Et lors d'une conférence de presse le 13 juin le directeur de l'enseignement scolaire (Dgesc) expliquait : "Rien de nouveau sous le soleil... Le processus est le même que les années précédentes... C'est une commission qui a procédé à ces harmonisations par lots. C'est juste l'affichage qui s'est trouvé modifié". Et il regrette que les règles n'aient pas été explicitées avant.



Quand la langue de bois cessera-t-elle d'être utilisée par le ministère de l'Éducation nationale ?

En résumé :

Pas de changement du calendrier des épreuves, toujours du contrôle continu et un processus dénommé « habituel » de remontée des notes : Cela augure une nouvelle année scolaire très difficile, mais le SYNEP CFE-CGC continuera son combat à vos côtés.

Sylvie TUROWSKI

Dernières informations :

Les épreuves de spécialité (EDS) du baccalauréat se dérouleront les 20, 21, 22 mars 2023